

**Présents:** MM. Malapert, Serrand, Gaigne, Dubreil, Mmes Bannier, Lecène, Hervé, Bocard, MM Hubert, De Gouvion St Cyr,  
Mme Rio Danielou, M. Bouffort, Mme Delépine, MM. Janvier, Pitois, Mme Lemarchand, M. Helbert, Mme Bon, MM. Garnier, Rétoré, Besnier, Marie, Mme Gobé, MM. Hamard, Gonnet, Malle, Simon, MM. Desloges, Sourdin,

**Absent excusés avec pouvoir :** Mme Tazartez représentée par Mme Rio Danielou, Mme Châtaignier représentée par Mme Lecène,

**Absent excusé :** MM. Roger, Prenveille, Mme Sollier Baudouin, MM. Bourgeon

Madame Lecène est désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **DIRECTION GENERALE**

### **POLE SERVICES A LA POPULATION**

#### **1 -PRESENTATION ESPACE SOCIAL ET CULTUREL COMMUN**

Elu rapporteur : Jean Malapert

Techniciens : Caroline Soquet – Marie Anne Lefevre-Valérie Loyzance

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le contexte de réflexion autour du projet d'espace social et culturel commun dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

Les enjeux pour le Conseil Départemental se traduisent par un besoin de nouveaux locaux pour le CDAS situé actuellement à St Etienne en Cogles et la volonté de développer un projet d'animation de cet équipement. Ce projet d'animation vise à renforcer des pratiques professionnelles permettant par des complémentarités d'actions de politique publique locale, d'agir en prévention notamment dans le domaine de l'enfance.

Pour Coglais Communauté Marches de Bretagne, un espace social et culturel commun représente une opportunité de rassembler des services dans un ensemble immobilier reconnu et identifier autour d'un CDAS, mais aussi de répondre à un besoin de la population autour de l'animation de la vie sociale.

Les objectifs de cette animation de la vie sociale pourraient être de garder les populations jeunes sur le territoire, de proposer des actions autour de la jeunesse et de la parentalité et d'accueillir et intégrer les nouveaux habitants.

Monsieur le Président expose le concept d'un espace social commun. Ce projet a été réfléchi en fonction des besoins du territoire, il a été construit en fonction de différents diagnostics (Agenda 21, Schéma directeur de la CAF, bilans d'activités du CDAS, Clic, Association du Coglais, analyse besoins sociaux commune de St Brice en Cogles..) et de l'analyse qualitative de rencontres avec plusieurs partenaires locaux (mission locale, ADMR ...°)

Les 3 axes principaux d'un Espace Social Commun sont l'accueil commun (cœur du projet), l'animation (dynamique partenariale) et la participation des habitants. Le choix est fait sur le Coglais d'y associer la dimension culturelle : d'où la dénomination d'Espace Social et Culturel Commun.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, Monsieur le Président précise que le Conseil Départemental souhaite positionner le CDAS sur la commune de Saint-Brice en Coglès pour différentes raisons.

Une carte de l'aménagement futur sur les intercommunalité d'Antrain et du Coglais présente les projets en réflexion – l'ESCC à St-Brice, le pôle social et solidaire à Antrain et le projet porté sur la culture, la jeunesse et des permanences d'action sociale à Bazouges-la-Pérouse.

Le programme immobilier pourrait se définir de la manière suivante en termes de surfaces :

	Surfaces utiles spécialisées (m <sup>2</sup> )
CDAS	885
Permanences	(40 mutualisés)
<b>TOTAL INTERVENTION SOCIALE</b>	<b>925</b>
Médiathèque	250
Ecole de musique	170
Pôle artistique et culturel	25
Salle de répétition/diffusion musique – salle conférences	180
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>625</b>
Espace Jeunes	105
Espace de vie sociale* / CIAS	50
RIPAME	(salle éveil mutualisée)
<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL</b>	<b>155</b>
Espaces mutualisés	335
Locaux supports communs	610
<b>TOTAL GLOBAL ESCC</b>	<b>2610</b>

\* EVS Espace de vie sociale = agreement CAF pour un espace d'animation (actions parentalité, etc.)

Surfaces mutualisées	Clef de répartition** Département/ Coglais	m <sup>2</sup>
Hall d'accueil général - banque d'accueil et espace presse – café – musique	50/50	60
Tisanerie / restauration	75/25	50
Permanences (bureaux d'entretien)	75/25	40
2 salles de réunion (20m <sup>2</sup> et 55m <sup>2</sup> )	50/50	75
1 salle d'éveil/motricité	50/50	40
1 salle d'animation collective	50/50	50
1 cuisine pédagogique	50/50	20
<b>TOTAL SURFACE DES ESPACES MUTUALISES</b>		<b>335</b>

\* clefs de répartition : il s'agit d'une première proposition discutée entre le Département et Coglais Communauté

Locaux supports	m <sup>2</sup>
sanitaires/vestiaire personnel	60
locaux techniques VMC informatique	25
locaux techniques / entretien poubelles	25
Circulations (23,6 %)	500
<b>Total Surface Locaux supports</b>	<b>610</b>

Il présente le plan de financement prévisionnel du projet. L'estimation financière des travaux a été faite sur la base de 1 400 € HT / m<sup>2</sup> pour les salles standards (bureaux, réunions, locaux techniques, etc.), 1 600 € HT / m<sup>2</sup> pour les salles spécialisées et 1800€HT/m<sup>2</sup> pour l'accueil commun et la salle de répétition/diffusion.

BUDGET OPERATION	SCENARIO GLOBAL	PART COGLAIS
TRAVAUX HT	3 876 000 €	1 901 000 €
FRAIS ANNEXES (étude, gestion et 1% culturel)	717 060 €	358 530 €
AUTRES COÛTS (aménagement, parking, terrain)	120 000 €	60 000 €
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>4 713 060 €</b>	<b>2 319 530 €</b>
<b>TOTAL OPERATION TTC arrondi</b>	<b>5 655 000 €</b>	<b>2 783 436 €</b>

Coût opération TTC	2 783 436 €	
Coût opération HT	2 319 530 €	
<b>Subventions attendues</b>	<b>minimum</b>	<b>maximum</b>
CNL / DRAC Livre et lecture :	160 000 €	160 000 €
FNADT :	200 000 €	300 000 €
DETR:	120 000 €	210 000 €
Contrat de Partenariat Europe Région Pays 2014-2020	300 000 €	400 000 €
Contrat de territoire 2016-2020 et bouclier rural :	200 000 €	400 000 €
CAF :	10 000 €	20 000 €
ADEME :	+	10 000 €
Fonds européens/ Leader :	+	++
<b>Total prévisionnel attendu :</b>	<b>990 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Autofinancement* :</b>	<b>460 000 €</b>	<b>460 000 €</b>
<b>FCTVA :</b>	<b>456 595 €</b>	<b>456 595 €</b>
<b>Emprunt:</b>	<b>876 841 €</b>	<b>366 841 €</b>

\* autofinancement min 20 %

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Compte tenu du retrait d'un conseiller communautaire au moment du vote,

Avec 23 votes pour, 4 votes contre, 2 votes blancs,

- ACCEPTENT le lancement d'un concours d'architecte en commun avec le Conseil Département tout en précisant la possibilité de valider ou non le projet par étapes et en décidant d'autofinancer ces dépenses;

- VALIDENT les orientations pour l'espace d'animation de la vie sociale comme suit :

\* publics à cibler prioritairement : jeunes, familles et publics fragiles

\* Actions prioritaires : soutien à la parentalité, rompre l'isolement et développer les liens intergénérationnels.

- VALIDENT le principe du regroupement de structures communautaires et/ou associatives telles que présentées ci-dessus

## **1 -PROJET ALSH JEUNES**

Elu rapporteur : Bernard SErrand

Technicien : Eddy Marsault

### **A - Projet ALSH jeunes – séjour Disneyland 7-8 avril 2016**

Monsieur le Vice-président, en charge du pôle service à la population rappelle que lors des vacances de février 2016, des temps de démarche et préparation de projet ont été mis en place dans le programme de Cogl'ados. Une quinzaine de jeunes ont répondu présent et ont travaillé avec le coordinateur jeunesse sur leurs envies du moment.

Ils proposent trois projets :

- un projet au printemps 2016 : un séjour de deux jours et une nuit dans le parc d'attraction Disney Land Paris.

- Un projet été 2016 : un séjour nautique en Bretagne

- un projet en hiver 2017 : un séjour à la montagne.

Il fait part que les jeunes seront entièrement associés au montage et à l'organisation de ces 3 projets. Seront favorisés les jeunes partant peu en vacances ainsi que les jeunes des familles disposant de faibles ressources financières.

Pour le premier séjour à Disneyland Paris le projet concernerait un groupe de 16 jeunes de 11 à 17 ans accompagnés de deux animateurs et se déroulerait les 7 et 8 avril 2016, à savoir 2 jours et 1 nuit.

Monsieur le Vice-président présente le budget de l'opération :

CHARGES	2015
(80) ACHATS	150,00 €
(81) SERVICES EXTERIEURS	
(82) AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 937,48 €
(83) IMPOTS ET TAXES	1,98 €
(84) REMUNERATIONS ET CHARGES DE PERSONNEL	455,00 €
(85) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
(86) CHARGES FINANCIERES	
(87) CHARGES EXCEPTIONNELLES	
(88) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 554,44 €</b>
PRODUITS	2015
(7060) PARTICIPATIONS FAMILIALES	1 068,44 €
(7082) PRESTATIONS DE SERVICE CAF	166,00 €
(70622) PRESTATIONS DE SERVICE MSA	
(7083) AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	
(7082) AUTRES PARTICIPATIONS	240,00 €
(70822) BONS VACANCES CAF	
<b>(70) PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>1 474,44 €</b>
(741) SUBVENTION ETAT	
(742) SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	
(743) SUBVENTION CONSEIL GENERAL	
(744) SUBVENTION COMMUNE DU SIEGE DE L'EQUIPEMENT	
(7441) SUBVENTION AUTRES COMMUNES	
(7442) SUBVENTION EPCI	
(745) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAF	2 080,00 €
(7472) SUBVENTIONS ENTREPRISES	
(7474) SUBVENTION MSA	
(748) AUTRES SUBVENTIONS	
(7482) SUBVENTION FSE	
<b>(74) SUBVENTIONS</b>	<b>2 080,00 €</b>
(756) COTISATIONS - ADHESIONS	
(758) PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	
<b>(75) AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00 €</b>
(76) PRODUITS FINANCIERS	
(77) PRODUITS EXCEPTIONNELS	
(78) REPRISE SUR PROVISION	
(79) TRANSFERT DE CHARGES	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 554,44 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00 €</b>

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'organisation de ce séjour;
- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus

## B - Rémunération agent Cogl'ados – organisation séjours

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'organisation de différents séjours par Cogl'Ados.

Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de délibérer afin de déterminer pour ces séjours des conditions de rémunération des animateurs, et notamment sur la prise en charge des heures de nuit.

### Ci-dessous réponse obtenue sur la réglementation

*Leur présence permanente (jour et nuit) étant indispensable, les règles relatives à la durée quotidienne de travail ou au temps de repos ne pourront pas être respectées. L'intégralité de leur temps de présence doit donc être prise en compte. Par conséquent, la collectivité pourra, par délibération prise après avis du Comité Technique Paritaire du centre de gestion :*

- prévoir qu'il sera dérogé de façon exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée de travail
- préciser la liste des emplois qui assureront l'encadrement de ce type de séjour

- attribuer par exemple 3 heures supplémentaires rémunérées par nuitée en contrepartie des contraintes horaires du séjour.

Vu l'urgence de la décision et aucune réunion de Comité Technique n'ayant lieu avant ce premier séjour, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur la proposition suivante :

- \* Prise en charge des heures de nuit pour ce premier séjour : paiement de 3 heures supplémentaires par nuitée et par animateur.

Il est proposé qu'au cours d'un prochain conseil communautaire une procédure soit de nouveau validée après une saisine du Comité Technique pour tous les autres séjours à venir.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la prise en charge financière des heures de nuit pour ce premier séjour à hauteur de 3 heures supplémentaires par nuitée et par animateur ;
- PRECISENT qu'une procédure sera étudiée et validée par un prochain conseil communautaire et fera l'objet d'une saisine du Comité Technique au préalable pour tous les autres séjours à venir.

## AFFAIRES GENERALES

### 1 - PROJETS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2016

	PROJET	
<b>POLE AFFAIRES GENERALES</b>	Nouveau siège social	1ère phase achevée
	Parking St Brice (Armor Pro)	Travaux terminés
	Méthanisation (études)	Lancement consultation
	MAISON DU COGLAIS	Travaux terminés
	RESERVES FONCIERES	Acquisition terrain St Germain réalisée en 2015
<b>POLES Développement économique tourisme Habitat urbanisme et aménagement rural environnement</b>	MULTISERVICES COGLES	Marchés de travaux signés
	BOUCHERIE ST BRICE Acquisition	Immeuble Honoré acquis en 2015
	BOUCHERIE ST BRICE Travaux	
	Village Les Tremplins ST BRICE	Travaux commencés
	ZAC DES MARCHES DE BRETAGNE	En cours d'études
	OPERATION CŒURS DE BOURGS	Acquisition terrains sur St Hilaire réalisé en totalité
	TRAVAUX ADAF SOMATHERM	En cours de réalisation
	SALAISONS COGLAISES	Décision d'engager le projet en conseil de janvier

<b>POLE SERVICES A LA POPULATION</b>	MAISON DE SANTE ST BRICE	Acquisition terrain réalisée Travaux de désamiantage réalisés, début des travaux de démolition
	MAISON DE SANTE ST ETIENNE	Travaux en cours
	MAISON DE SANTE MONTOURS	
	ESPACE SOCIAL ET CULTUREL COMMUN	Présentation en conseil communautaire février 2016
	TERRAINS BRIONNIERE	En cours d'acquisition
	Projet sportif St Brice	Etude de programmation à réaliser ?

## QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h

La secrétaire de séance  
Madame Marie Annick Lecène



Le Président  
Monsieur Jean Malapert

